

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****DU MARDI 12 AVRIL À 19h30**

L'an deux mille seize, le douze avril, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Crégy-lès-Meaux, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard CHOMONT, maire.

Etaient présents : M. Gérard CHOMONT, M. Francis BAUDIS, Mme Joëlle BORDINAT, M. Guy PIPET, M. Luc AIREAULT, Mme Nicole LEKEUX, Mme Jeannine FOUILLET, M. Boudjema HAMELAT, Mme Elisabeth GASBARIAN, M. Lionel TEXIER, Mme Ginette SYLVANISE, Mme Valérie MEYNENT, M. Frédéric LAMIDET, M. Guillaume LANDAT, M. Stéphane DESMET, M. Jacques NEDELLEC Mme Danièle ROUX, Mme Marie-Yvonne LEBIHAN, M. Louis MENDY, M. Carlos MENDES.

Ont donné pouvoir :

Mme Gisèle DEVIE à Mme Jeannine FOUILLET,  
Mme Nathalie CHARTIER HEBERT à Mme Joëlle BORDINAT,  
Mme Estelle DROIN-BALLIOT à M. Guy PIPET,  
M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG à Mme Valérie MEYNENT.

Etaient absents : M. Bruno ROUGIER, Mme Sabine ABA, Mme Khedidja NEBZRY

Mme Valérie MEYNENT a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h35.

Avant de commencer, je souhaite demander votre approbation pour rajouter un 10<sup>ème</sup> point à cette séance du Conseil Municipal qui est relatif à l'indemnisation au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs des 2 pavillons situés au 6 rue Clos Saint Jacques. En effet, les éléments nécessaires à ce dossier nous sont parvenus après l'envoi des convocations et la délibération doit être envoyée aux services de l'Etat avant la fin mai. N'étant pas certain d'avoir un conseil avant cette date, je vous demande votre accord pour le mettre à l'ordre du jour. A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent l'ajout de ce 10<sup>ème</sup> point.

**Approbation du compte-rendu du 16 février 2016**

M. Nédellec demande que dans les Informations Générales du 16 février 2016, le mot « approbation » des décisions du maire soit remplacé par « information ».

**1. Comptes de Gestion 2015****a. Compte de Gestion 2015 - Commune**

Rapporteur : Mme Bordinat

Le budget primitif est un état de prévision. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif, présenté par le Maire, et, du compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Trésorier principal a communiqué à la commune le compte de gestion pour le budget principal de la commune, ainsi que les comptes de gestion pour les budgets annexes du service de l'assainissement et de l'eau potable.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

En conséquence, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les comptes de gestion établis par le Trésorier, pour le budget principal et pour les budgets annexes du service de l'assainissement et de l'eau potable pour l'exercice 2015.

|                              |   |                |
|------------------------------|---|----------------|
| - Excédent de fonctionnement | : | 1 790 130,54 € |
| - Excédent d'investissement  | : | 494 762,20 €   |
| - Résultat                   | : | 2 284 892,74 € |

M. Mendy demande en quoi consiste la différence entre le matériel roulant et le matériel de transport.

M. Baudis explique que la différence réside dans le transport de personnes (exemple le mini-bus).

M. Mendy demande l'explication de la différence de montant de la classe 6 page 69.

Mme Bordinat répond que cela correspond aux passations d'écritures par le trésorier principal.

M. Chomont précise que c'est le trésorier principal qui établit le compte de gestion et non le maire. Pour toutes demandes d'explications supplémentaires, les conseillers de l'opposition peuvent faire un recours auprès du trésorier principal.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19

Absentions : 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### **b. Compte de Gestion 2015 – Assainissement**

|                           |   |              |
|---------------------------|---|--------------|
| Excédent d'exploitation   | : | 133 829,54 € |
| Excédent d'investissement | : | 123 195,17 € |
| Résultat                  | : | 257 024,71 € |

Pas de question.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité

#### **c. Compte de Gestion 2015 – Service Eau potable**

|                           |   |             |
|---------------------------|---|-------------|
| Excédent d'exploitation   | : | 51 043,28 € |
| Excédent d'investissement | : | 4 604,07 €  |
| Résultat                  | : | 55 647,35 € |

Pas de question.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité

## **2. Comptes Administratifs 2015**

### **a. Compte Administratif – Commune**

Rapporteur : Mme Bordinat

A la clôture de l'exercice budgétaire, le compte administratif du budget principal est établi ainsi que les comptes administratifs correspondant aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Maire, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement. Par conséquent, le Maire rend compte de la gestion de la commune.

L'examen du compte administratif est un moment privilégié pour le conseil municipal, qui permet d'apprécier d'une part la qualité du budget primitif et, d'autre part, la qualité de la gestion communale.

Le compte administratif de l'exercice N doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1 en vertu de l'article L 1612-12 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

L'adoption du Compte Administratif est un vote sur la gestion du Maire, ce qui explique qu'il ne peut participer au débat et doit se retirer au moment du vote sans y prendre part (article L2121-14).

**Les résultats cumulés de l'exercice 2015** sont les suivants (hors les restes à réaliser) :

| Sections       | Dépenses      | Recettes      | Solde d'exécution |
|----------------|---------------|---------------|-------------------|
| Fonctionnement | 4 322 309.80€ | 6 112 440.34€ | +1 790 130.54€    |
| Investissement | 833 257.43€   | 1 328 019.63€ | +494 762.20€      |
| Total          | 5 155 567.23€ | 7 440 459.97€ | +2 284 892.74€    |

Le budget étant voté par chapitre, les chapitres de la section de fonctionnement, puis de la section d'investissement sont présentés.

Le vote du Compte Administratif se fait par chapitre, à l'intérieur de chaque chapitre, les articles fluctuent d'une année sur l'autre.

M. Nédellec demande des explications sur la ligne de fournitures d'entretien où le réalisé est inférieur de 17466€ par rapport à ce qui était prévu.

Mme Bordinat explique que le compte 60632 (fournitures de petits équipements) pour les services techniques est compensé par le compte 60631.

M Nédellec souhaite aussi connaître les différences de – 33 678€ sur l'article 611 et – 79 000€ sur l'article 61523.

Mme Bordinat répond que ces différences sont dues à des changements d'imputation.

M. Nédellec souhaiterait avoir des explications sur la baisse des charges de personnel (-76548€).

Mme Bordinat explique cette baisse par le mode de recrutement en interne et la prise d'un congé parental par un agent.

Chapitre 011 : Les charges générales ont représenté 1 687 786€ en 2015, soit une réalisation de 92% des crédits ouverts au budget 2015. Elles sont principalement constituées des repas de cantine et des animations périscolaires, des dépenses d'électricité et de gaz, de la fourniture de petit équipement notamment pour les services techniques, des contrats de maintenance et d'entretien des équipements et des bâtiments communaux par des entreprises extérieures  
Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 012 : Les charges générales étaient de 2 127 512€ en 2015 soit une réalisation de 94% des crédits ouverts au budget 2015.

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante ont représenté 273 062€ en 2015, soit une réalisation de 92% des crédits ouverts au budget 2015. Elles sont principalement constituées des frais liés aux élus (indemnités...), de la participation au service départemental d'incendie et de secours, des subventions aux associations.

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 66 : Les charges financières étaient de 86 777€ en 2015, soit une réalisation de 100% des crédits ouverts au budget 2015. Aucun nouvel emprunt a été souscrit en 2015.

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Les autres chapitres des dépenses de fonctionnement étaient les charges exceptionnelles (chapitre 67 : 1 551€), les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs (chapitre 68 : 5762€), les opérations d'ordre concernant les cessions (chapitre 042 : 53 893€) et les dotations aux amortissements (chapitre 042 : 85 968€).

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### **Les recettes de la section de fonctionnement :**

Les recettes ont été supérieures aux prévisions. En effet, le montant des recettes prévues au budget est établi avec précaution.

Chapitre 013 : Les remboursements sur rémunérations du personnel étaient de 70 349 € en 2015.

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et ventes ont représenté 499.325€ en 2015. Elles sont principalement constituées du paiement par les parents d'élèves des frais périscolaires et de cantine (323 876€).

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 73 : Les impôts et taxes étaient de 3 056 446€ en 2015 dont 2 520 556€ de recettes des taxes foncières et d'habitation.

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 74 : Les dotations, participations et subventions ont représenté 1 162 170€ en 2015. Elles sont principalement constituées de la dotation forfaitaire (713 073€) et des autres aides versées par l'Etat.

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Les autres chapitres des recettes de fonctionnement étaient les autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 48 193€ dont 46 175€ de revenus des immeubles), les produits exceptionnels (chapitre 77 : 470 918€), et les opérations d'ordre concernant les cessions (chapitre 042 : 1 553€)

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### **Les dépenses de la section d'investissement :**

Chapitre 20 : Les immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciels) ont représenté 21541€ en 2015.

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 21 : Les immobilisations corporelles étaient de 469 459€ en 2015. Elles sont constituées des travaux des bâtiments, des travaux des réseaux d'eau pluviale de la rue des Carrières, de l'achat de véhicules, du matériel de bureau et informatique

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 23 : Les immobilisations en cours n'ont connu aucune réalisation. Le programme de travaux des Closeaux ne commencera qu'en 2017.

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Les autres chapitres des dépenses d'investissement étaient l'annulation de la recette du Projet Urbain Partenarial (PUP) de 2013 (chapitre 13 : 163 839€), le remboursement du capital des emprunts ont représenté (chapitre 16 : 130 263€), et les opérations d'ordre concernant les cessions (chapitre 040 : 1 553€).

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### **Les recettes de la section d'investissement :**

Chapitre 13 : Les subventions d'investissement ont représenté 807 693€ en 2015. Elles sont principalement constituées des subventions de l'Etat et du département pour les travaux réalisés, du versement par les aménageurs des Closeaux du 1<sup>er</sup> acompte de 755 280€ sur les trois acomptes prévus au contrat de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Les autres chapitres des dépenses d'investissement étaient les dotations et fonds divers (chapitre 10 : 380 466€), les opérations d'ordre concernant les cessions (chapitre 040 : 53 893€) et les amortissements (chapitre 040 : 85 968€).

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

M. le Maire sort au moment du vote.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19

Abstentions : 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### **b. Compte Administratif 2015 – Assainissement**

Les résultats cumulés de l'exercice 2015 sont les suivants :

| Sections       | Dépenses    | Recettes      | Solde d'exécution |
|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| Exploitation   | 254 779.25€ | 388 608.79€   | +133 829.54€      |
| Investissement | 533 397.50€ | 656 592.67€   | +123 195.17€      |
| Total          | 788 176.75€ | 1 045 201.46€ | +257 024.71€      |

##### Les dépenses d'exploitation :

Les charges à caractère général ont représenté 244 625€ en 2015 (chapitre 011), soit une réalisation de 90% des crédits ouverts au budget 2015. Les dotations aux amortissements des dépenses étaient de 10 154€ (chapitre 042).

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

##### Les recettes d'exploitation :

Les ventes de produits et de prestations de services ont représenté 333 601€ en 2015 (chapitre 70). Les amortissements des subventions étaient de 1 677€ (chapitre 042)

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

##### Les dépenses d'investissement :

Les études du secteur du Blamont, inscrites au budget 2015, n'ont pas été réalisées. Elles seront réinscrites au budget 2016 (chapitre 20). Les travaux d'assainissement, réalisés rue des Carrières, ont représenté 531 720€ en 2015, soit pour ce chapitre, une réalisation de 80% des crédits ouverts au budget 2015 (chapitre 23). Les dotations aux subventions étaient de 1677€ (chapitre 040).

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

##### Les recettes d'investissement :

Les subventions d'investissement ont représenté 2 004€ en 2015. Le reste des subventions d'investissement du département et de l'agence de l'eau pour la réalisation des travaux rue des Carrières seront versés en 2016 (chapitre 13). Les amortissements des dépenses étaient de 10 154€ (chapitre 040).

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Pas de question.

M. le Maire sort au moment du vote.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19

Abstentions : 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### **c. Compte Administratif 2015 – Service Eau potable**

Les résultats cumulés de l'exercice 2015 sont les suivants :

| Sections       | Dépenses   | Recettes    | Solde d'exécution |
|----------------|------------|-------------|-------------------|
| Exploitation   | 36 927.27€ | 87 970.55€  | +51 043.28€       |
| Investissement | 16 153.20€ | 20 757.27€  | +4 604.07€        |
| Total          | 53 080.47€ | 108 727.82€ | +55 647.35€       |

#### Les dépenses d'exploitation :

Aucune dépense n'a été réalisée sur les charges générales (chapitre 011). Seules des charges exceptionnelles ont été comptabilisées (chapitre 67 36 000€). Les dotations aux amortissements des dépenses étaient de 927€ (chapitre 042).  
Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### Les recettes d'exploitation :

La surtaxe de l'eau a représenté 49 901€ en 2015 (chapitre 70). Les amortissements des subventions étaient de 800€ (chapitre 042).

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### Les dépenses d'investissement :

Les travaux d'eau potable, réalisés rue des Carrières, ont représenté 15 353€ en 2015 (chapitre 23). Les dotations aux subventions étaient de 800€ (chapitre 040)

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### Les recettes d'investissement :

L'imputation de l'excédent de fonctionnement 2014 a été de 6 145€ (chapitre 10). Une régularisation de TVA a été enregistrée pour 315€ (chapitre 21). Les amortissements des dépenses étaient de 927€ (chapitre 040).

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Pas de question.

M. le Maire sort au moment du vote.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19

Abstentions : 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

### **3. Affectation du résultat de clôture 2015**

#### **a. Commune**

Le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du receveur tous deux concordant font apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2015 qu'il convient d'affecter.

- Excédent de fonctionnement : 1 790 130,54€
- Excédent d'investissement : 494 762,20€

Les restes à réaliser de l'exercice 2015 font apparaître un solde négatif de 623 237,16€.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 128 474,96€ (494 762,20€ - 623 237,16€), qu'il convient de financer en affectant une partie de l'excédent de fonctionnement.

Sur le budget de la commune, l'affectation des résultats est proposée comme suit et qu'il convient d'inscrire :

- En recette d'investissement au 1068 128 474,96€
- Excédent d'investissement reporté au R001 494 762,20€
- Excédent de fonctionnement reporté au R002 1 661 655,58€

En conséquence, le conseil municipal est invité à affecter les résultats de clôture relatifs au budget de la commune.

Pas de question.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19

Abstentions : 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### **b. Affectation du résultat de clôture 2015 – budget annexe Assainissement**

Le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du receveur tous deux concordant font apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2015 qu'il convient d'affecter.

- Excédent de fonctionnement : 133 829,54€
- Excédent d'investissement : 123 195,17€

Aucun Restes à Réaliser en dépense ou en recette a été comptabilisé.

Sur le budget de l'assainissement, l'affectation des résultats est proposée comme suit et qu'il convient d'inscrire :

- Excédent de fonctionnement reporté au R002 133 829,54€
- Excédent d'investissement reporté au R001 123 195,17€

En conséquence, le conseil municipal est invité à affecter les résultats de clôture relatifs au budget de l'assainissement.

Pas de question.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19

Abstentions : 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### **c. Affectation du résultat de clôture 2015 – budget annexe d'Eau potable**

Le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du receveur tous deux concordant font apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2015 qu'il convient d'affecter :

- Excédent de fonctionnement : 51 043,28€
- Excédent d'investissement : 4 604,07€

Aucun Restes à Réaliser en dépense ou en recette a été comptabilisé.

Sur le budget de l'eau potable, l'affectation des résultats est proposée comme suit et qu'il convient d'inscrire :

- Excédent de fonctionnement reporté au R002 51 043,28€
- Excédent d'investissement reporté au R001 4 604,07€

En conséquence, le conseil municipal est invité à affecter les résultats de clôture relatifs au budget de l'eau potable.

Pas de question.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19

Abstentions : 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### **4. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2016**

La date limite du vote des taux d'imposition des taxes directes locales est fixée au 15 avril.

Dans le cadre du vote des taux de l'année 2016, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité locale.

| TAXES               | TAUX    | PRODUIT    |
|---------------------|---------|------------|
| Habitation          | 17,75 % | 867 265€   |
| Foncière (bâti)     | 36,73 % | 1 669 379€ |
| Foncière (non bâti) | 96,85 % | 33 510€    |
| TOTAL               |         | 2 570 154€ |

L'Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales indique que :

- le produit de la taxe d'habitation à taux constants s'élève à 867 265€,
- le produit de la taxe foncière (bâti) s'élève à 1 669 379€,
- le produit de la taxe foncière (non bâti) s'élève à 33 510€.

Ce total de 2 570 154€ correspond au produit attendu de la fiscalité directe locale.

L'état de notification comprend également des allocations compensatrices.

Les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi sont compensées par l'Etat et actualisées selon les dispositions de la loi de finances. En 2016, les allocations compensatrices s'élèvent à 28 088€.

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget est donc de 2 598 242€.

Pas de question.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19

Abstentions : 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

## 5. Budgets – exercice 2016

### a. Commune

Rapporteur : Mme Bordinat

Le budget étant voté par chapitre, les chapitres de la section de fonctionnement, puis de la section d'investissement sont présentés.

Le Conseil municipal est invité à adopter le budget principal de la commune pour l'exercice 2016, arrêté comme suit :

| Sections       | Dépenses      | Recettes      |
|----------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 5 960 581.00€ | 5 960 581.00€ |
| Investissement | 2 885 599.16€ | 2 885 599.16€ |
| Total          | 8 846 180.16€ | 8 846 180.16€ |

M. Nédellec souhaite que le Conseil Municipal vote par article le budget de la commune et non par chapitre pour les dépenses d'investissement.

M. Chomont indique que le vote du budget se fera par chapitre comme d'habitude.

M. Nédellec souhaite quand même soumettre la proposition de vote à l'article au vote du conseil.

La proposition est soumise au vote :

Pour : 5 et Contre : 19 (M. Chomont, M. Baudis, Mme Bordinat, M. Pipet, M. Aireault, Mme Lekeux, Mme Fouillet, M. Hamelat, Mme Gasbarian, M. Texier, Mme Sylvanise, Mme Meynent, M. Lamidet, M. Landat, M. Desmet)

#### Les dépenses de la section de fonctionnement :

Chapitre 011 : Les charges générales prévues en 2016 sont de 1 952 216€, soit une augmentation de 7% par rapport aux prévisions 2015, du fait notamment de l'augmentation des animations périscolaires et des frais de fournitures de petits équipements afin de réaliser notamment des travaux en régie.

Pour : 19 – Abstentions 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 012 : Les charges de personnel prévues en 2016 sont de 2 325 453€, soit une augmentation de 3% par rapport au budget 2015. En 2016, les dépenses de personnel augmenteront notamment à cause de l'augmentation de l'assurance du personnel, de l'intégration dans la fonction publique des contrats aidés, du recrutement d'agents à de nouveaux postes pour la surveillance de cantine.

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).



Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante prévues en 2016 sont de 297.726€, soit un montant comparable au budget 2015.

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 66 : Les charges financières prévues en 2016 sont de 81 725€, soit une diminution de 6% par rapport au budget 2015. L'annuité totale de la dette reste constante mais ses composantes varient : le montant du remboursement des intérêts diminue, tandis que, celui du capital augmente.

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Les autres chapitres des dépenses de fonctionnement sont :

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles 2 923€,

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 022 : Les dépenses imprévues de fonctionnement 168 812€,

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 023 : Le virement à la section d'investissement 1 006 726€,

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 042 : Les dotations aux amortissements 125 000€.

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Les recettes de la section de fonctionnement :

Chapitre 013 : Les remboursements sur rémunérations du personnel prévus en 2016 sont de 4 610€.

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et ventes prévus en 2016 sont de 315 560€, soit une diminution de 39% par rapport au budget 2015 du fait de l'absence en 2016 de recettes pour l'installation de stockage ISDI.

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 73 : Les impôts et taxes prévus en 2016 sont de 2 874 226€, soit une augmentation de moins de 2% par rapport au budget 2015. Le taux d'imposition reste inchangé, seules les bases d'imposition augmentent.

Vote : à l'unanimité

M. Nédellec demande pourquoi on indique que les bases augmentent de 1% alors que l'on indique dans le chapitre 73 une augmentation de moins de 2%. D'où vient la différence ?

Mme Bordinat répond que dans le chapitre 73 il y a d'autres recettes que les impôts, il y a entre autre la taxe sur les droits de mutation qui est variable selon les années.

Chapitre 74 : Les dotations, participations et subventions prévues en 2016 sont de 1.050.529€, soit une diminution de 5% par rapport au budget 2015 du fait de la diminution de la dotation forfaitaire.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante prévus en 2016 sont de 41 000€, correspondant aux revenus des immeubles, soit un montant comparable au budget 2015.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels prévus en 2016 sont de 13 000€

Vote : à l'unanimité

Chapitre 002 : L'excédent antérieur reporté de fonctionnement est de 1 661 655.58€

Vote : à l'unanimité

Les dépenses de la section d'investissement :

Chapitre 20 : Les immobilisations incorporelles prévues en 2016 sont de 378 858€ dont 225 194€ pour les études de l'école du Blamont (architecte, sondages...),

M. Nédellec demande pourquoi les frais de réalisation des documents d'urbanisme ont doublé.

M. Chomont répond qu'il s'agit des frais de relevés topographiques pour le changement des limites communales avec Penchard ainsi que le coût de l'étude environnementale pour le PLU.

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 21 : Les immobilisations corporelles prévues en 2016 sont de 1 316 644€. Elles sont constituées de l'acquisition de terrains pour 162 000€, des travaux des bâtiments scolaires 151 210€, des travaux des autres bâtiments publics 180 740€ dont la restauration des tours des Carmes (135 000€), des travaux de voirie pour 510 183€ notamment rue des Carrières, rue des Carrouges, chemin de Meaux et allées du parc de loisirs, des réseaux d'électrification pour 140 731€ notamment rue Fontaine Sarrazin, rue de Flore et de l'Île de Beauté, des autres matériels et outillages de voirie pour 50 000€ dont 30 000€ pour une tondeuse autoportée, du matériel de bureau et informatique pour 34 920€ dont 15 000€ pour le projet informatique des tablettes de l'école Rostand.

M. Nédellec souhaite avoir des explications sur la baisse de la ligne de matériel de transport.

M. Chomont explique qu'il n'y a pas d'achat de matériel de transport cette année, la plus grosse dépense étant l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée.

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 23 : Les immobilisations en cours inscrites en 2016 sont de 350 000€, en prévision du projet de l'école du Blamont, dont les travaux commenceront en 2017.

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

Chapitre 16 : Le remboursement du capital des emprunts est de 135 500€ en 2016.

Vote : à l'unanimité.

Chapitre 020 : Les dépenses imprévues d'investissement sont inscrites pour un montant de 81.360€.

Les restes à réaliser repris au budget primitif sont de 623 237€. Ils correspondent aux opérations engagées en 2015 mais qui n'ont pas été réalisées ou dont les factures n'ont pas été payées en 2015. Ils sont constitués du marché de travaux de voirie de la rue Fontaine Sarrazin (536 921€).

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

#### Les recettes de la section d'investissement :

Chapitre 13 : Les subventions d'investissement prévues sont de 1 051 636€ en 2016. Elles sont principalement constituées des subventions de l'Etat et du département pour la restauration des tours des Carmes et des travaux voirie rue de la fontaine Sarrazin, et du versement par les aménageurs des Cloiseaux du 2ème acompte de 755 280€ sur les trois acomptes prévus au contrat de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour un total de 2 265 840€.

M. Nédellec demande pourquoi le montant des subventions départementales est aussi élevé alors qu'en 2015 la commune n'a pas perçu l'ensemble de ces subventions ?

M. Chomont explique que les subventions inscrites sont celles uniquement déjà accordées et qu'il faut attendre la fin des travaux pour les demander.

Vote : à l'unanimité

Les autres chapitres des recettes d'investissement sont :

Chapitre 10 : Les dotations et fonds divers : 79 000€ dont 74 000€ de fonds de compensation de la TVA.

Article 1068 : L'excédent de fonctionnement capitalisé 128 475€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement 1 006 726€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 040 : Les dotations aux amortissements 125 000€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 001 : L'excédent antérieur reporté d'investissement 494 762€

Vote : à l'unanimité

#### **b. Budget assainissement – exercice 2016**

Le Conseil municipal est invité à adopter le budget du service de l'assainissement pour l'exercice 2016, arrêté comme suit :

| Sections       | Dépenses    | Recettes    |
|----------------|-------------|-------------|
| Exploitation   | 275 829.54€ | 275 829.54€ |
| Investissement | 334 415.17€ | 334 415.17€ |
| Total          | 610 244.71€ | 610 244.71€ |

Les dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 : Les charges à caractère général prévues sont de 250 830€ en 2016. Elles sont constituées du rejet des eaux usées pour 200.000€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 042 : Les dotations aux amortissements des dépenses sont de 25 000€.

Vote : à l'unanimité

Les recettes d'exploitation :

Chapitre 70 : Les ventes de produits et de prestations de services prévues sont de 140 000€ en 2016. Chapitre 042 : Les amortissements des subventions sont de 2 000€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 002 : L'excédent reporté est de 133 830€.

Vote : à l'unanimité

Les dépenses d'investissement :

Chapitre 20 : Les études sont de 76 000€ dont 56 000€ pour les études du secteur du Blamont. Chapitre 23 : La réserve pour des travaux est de 256 415€

Vote : à l'unanimité

Chapitre 040 : Les dotations aux subventions sont de 2 000€

Vote : à l'unanimité

Les recettes d'investissement :

Chapitre 13: Les subventions d'investissement sont de 70 000€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 16 : Les emprunts et dettes assimilées sont de 26 220€ pour le prêt à taux zéro de l'agence de l'eau sur 15 ans.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 10 : Le fonds de compensation de la TVA est de 90 000€

Vote : à l'unanimité

Chapitre 040 : Les amortissements des dépenses sont de 25 000€

Vote : à l'unanimité

Chapitre 001 : L'excédent reporté est de 123 195€

Vote : à l'unanimité

**c. Budget eau potable – exercice 2016**

Le Conseil municipal est invité à adopter le budget du service de l'eau potable pour l'exercice 2016, arrêté comme suit :

| Sections       | Dépenses    | Recettes    |
|----------------|-------------|-------------|
| Exploitation   | 81 843.28€  | 81 843.28€  |
| Investissement | 26 104.07€  | 26 104.07€  |
| Total          | 107 947.35€ | 107 947.35€ |

Les dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 : Les charges générales sont de 60 343€ pour d'éventuels travaux d'entretien des réseaux et des études.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 023 : Le virement à la section d'investissement est de 20 000€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 042 : Les dotations aux amortissements des dépenses sont de 1 500€.

Vote : à l'unanimité

Les recettes d'exploitation :

Chapitre 70: La surtaxe de l'eau est de 30 000€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 042 : Les amortissements des subventions sont de 800€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 002 : L'excédent reporté est de 51 043€.

Vote : à l'unanimité

Les dépenses d'investissement :

Chapitre 20 : Les éventuels frais d'études sont de 10 000€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 21 : Les acquisitions ou travaux éventuels sont de 10 000€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 23 : Les éventuels travaux sur les réseaux d'eau potable sont de 5 304€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 040 : Les dotations aux subventions sont de 800€.

Vote : à l'unanimité

Les recettes d'investissement :

Chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement est de 20 000€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 040 : Les amortissements des dépenses sont de 1 500€.

Vote : à l'unanimité

Chapitre 001 : L'excédent reporté est de 4 604€.

Vote : à l'unanimité

## **6. Garantie du prêt de la société Trois Moulins Habitat**

La société Trois moulins habitat réalise un programme de 100 logements situés rue de la Mare. Cet organisme d'habitations à loyer modéré a souscrit, auprès de la Caisse des dépôts et consignation, un prêt pour un montant total de 11 350 414€, avec 4 lignes de prêt ayant des durées de 40 ou 50 ans.

Le Conseil municipal est invité à :

- accorder sa garantie sur ce prêt à hauteur de 50%,
- s'engager à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- autoriser le Maire à signer la convention de garantie de prêt avec la société Trois moulins habitat.

Pas de question.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19 – Contre 5 (Mesdames Roux et Le Bihan, Messieurs Mendy, Mendes et Nédellec).

## **7. Demande de subvention pour l'extension de l'école du Blamont / Première phase école maternelle**

Lors du conseil municipal en date du 16 février 2016, l'assemblée délibérante a approuvé la délibération concernant les demandes de subvention pour l'extension de l'école du Blamont / phase 1 pour la construction d'une école maternelle (DETR 2016, Fonds E.CO.LE et réserves parlementaires).

La commune peut également solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

Pour rappel, les demandes de subventions 2016 concernant la phase 1 « construction de l'école maternelle », seront réparties en trois tranches :

### 1<sup>ère</sup> Tranche :

Salle de motricité, Bureau des maîtres et dégagement, Préau, Salle de restauration maternelle

Soit pour une surface de 260 m<sup>2</sup> de bâtiment et 117 m<sup>2</sup> de préau, une estimation globale de 655 000 € HT

### 2<sup>ème</sup> Tranche :

Classe maternelle 1, Locaux de rangement et de propreté, Salle de repos et local ATSEM

Soit pour une surface de 183 m<sup>2</sup> de bâtiment, une estimation globale 390 000€ HT

### 3<sup>ème</sup> Tranche :

Classe maternelle 2, Classe maternelle 3, Locaux techniques et circulation 1

Soit pour une surface de 200 m<sup>2</sup> de bâtiment, une estimation globale 430 000€ HT

Le montant de la subvention alloué pour le projet au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local serait de 589 000€

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à engager la procédure de demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local auprès de l'Etat et à signer tous documents s'y rapportant.

Mme Le Bihan demande quelle est la surface du terrain sur lequel sera construit l'extension de l'école ainsi que la surface des classes.

M. Chomont indique qu'il va rester que la pointe du terrain, la construction se fera sur le reste. La surface obligatoire des classes est de 60m<sup>2</sup>. Le terrain sera mis à plat pour agrandir la surface de la cour de récréation.

Mme Roux évoque les problèmes de stationnement et de circulation rencontrés aux horaires d'ouverture de l'école.

M. Chomont précise que la rue Henri Barbusse sera mise en sens unique pour pallier aux problèmes de circulation.

La délibération est passée au vote :

Pour : 23 – Contre 1 (Mme Roux).

## **8. Demandes de subventions pour la restauration des tableaux de l'église**

L'église Saint Laurent possède un patrimoine mobilier important dont l'état de conservation nécessite une préservation et une restauration. 4 tableaux sont concernés.

Deux tableaux ne sont pas protégés au titre des monuments historiques :

- « L'Ascension du Christ », une huile sur toile du XIX<sup>ème</sup> siècle,
- « La Vierge de l'Immaculé Conception », une huile sur toile du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Un tableau est protégé au titre des objets inscrits aux monuments historiques :

- « Le martyr de Saint Laurent », huile sur toile du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Un tableau est protégé au titre des objets classés aux monuments historiques :

- « Le martyr de Saint Laurent », huile sur toile du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Pour la restauration de ces œuvres, des subventions peuvent être sollicitées auprès :

- ❖ Du Conseil Départemental dont la subvention est de :
  - 50% pour les tableaux non protégés
  - 70% pour le tableau inscrit
  - 30% pour le tableau classé.
- ❖ Auprès de la DRAC Ile de France, dont la subvention est de :
  - 50% pour le tableau classé.

Des devis ont été demandés, le coût de la restauration s'éleverait à :

- Pour « L'Ascension du Christ » : 6 340€ HT pour la toile et 1 225€ HT pour le cadre
- Pour « La Vierge de l'Immaculé Conception » : 6 790€ HT pour la toile et 1 225€ HT pour le cadre
- Pour « Le martyr de Saint Laurent » (huile du XVIIIème, objet inscrit) : 10 530€ HT
- Pour « Le martyr de Saint Laurent » (huile du XVIIème, objet classé) : 3 620€ HT

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à engager les procédures de demande de subventions et à signer tout document s'y rapportant.

Mme Le Bihan demande auprès de quel prestataire les devis ont-ils été faits.

Le Directeur Général des Services précise qu'il s'agit de Quentin Arguillère, qui est agréé par la DRAC.

Mme Le Bihan demande ce que la mairie va faire par la suite pour les protéger.

M. Chomont indique qu'une alarme sera installée dans l'église.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

## **9. Modification du règlement intérieur du personnel communal**

Le Comité Technique, réuni le 8 février 2016, a décidé, à l'unanimité de ses membres, d'instaurer 5 jours de congés supplémentaires mobiles par an. Ces derniers viendront se substituer aux journées du maire données aux agents afin de faire les ponts. Ces jours ne sont ni cumulables ni reportables sur l'année suivante. Ils doivent être soldés au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, afin d'inclure ces nouvelles dispositions ainsi que l'instauration d'un compte épargne temps votée par le conseil municipal le 27 octobre 2015, il y a lieu de modifier le règlement intérieur du personnel communal, en y incluant une annexe jointe à la présente note.

M. Nédellec demande si les agents seront obligés de faire les ponts.

M. Baudis répond que non, les agents pourront venir travailler pendant un pont.

M. Chomont précise que l'octroi de ces jours de congés exceptionnels se fera toujours dans le respect de la nécessité de service.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

## **10. Demande d'indemnisation des pavillons du Clos Saint-Jacques au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs**

Au cours de l'année 2014, des fissures sont apparues sur deux pavillons mitoyens situés 6 rue du Clos Saint-Jacques sur la parcelle cadastrée section AC n° 559, d'une superficie de 586 m<sup>2</sup>, appartenant aux familles DEFAIS et CASTERAS.

Une étude géotechnique et analyse des phénomènes avec réalisation de sondages destructifs ont été effectuées sur ces propriétés en novembre 2014 par la Société SEMOFI, bureau d'études géotechniques. Elles ont révélé la présence de cavités dues à une remontée de fontis ayant pour origine des carrières souterraines. A la suite de cette étude, un arrêté de péril imminent a été pris en date du 13 novembre 2014 et les deux pavillons ont été évacués.

Cette parcelle est située en zone rouge et en aléas liés aux carrières souterraines et à ciel ouvert du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles mouvements de terrain approuvé par arrêté préfectoral DDEA/SEPR n° 693 en date du 24 décembre 2009.

La solution la plus appropriée au vu de l'estimation des Domaines consisterait à l'acquisition amiable des deux pavillons par la commune.

Pour information, le montant du rachat ainsi que les frais de démolition s'élève à 285 000 € par pavillon.

La commune sollicite à cet effet les demandes de subvention auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne pour le financement de l'acquisition amiable, la démolition de ces deux pavillons ainsi que la sécurisation des terrains, par le fonds de prévention des risques naturels majeurs.

M. Nédellec demande quel est l'intérêt pour la commune d'acheter ces 2 pavillons.

M. Chomont répond qu'il n'y a pas d'intérêt particulier pour la commune. Il s'agit de la procédure à suivre dans le cadre de la loi Barnier et la seule façon pour les propriétaires d'être indemnisés.

Mme Le Bihan demande si la plantation d'arbres serait possible après la destruction des maisons.

M. Baudis répond que la commune ne pourra rien planter au vu de l'instabilité du sol.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.